



ATTESTATION D'ASSURANCE

ASSURÉ : LA FRANCE INSOUMISE
6 BIS RUE DES ANGLAIS

91300 MASSY
Sociétaire n° 290222/J

Période : Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Échéance annuelle : 01/01

POLICE: CONVERGENCE DOMMAGES CAUSES A AUTRUI 001

Au titre de la police ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de son assuré.

Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux publics ou privés utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les risques d'Incendie, d'Explosion, de Dégâts des Eaux et Bris des Glaces.

MONTANT DES GARANTIES :

Tous dommages confondus :	8 000 000 €
- dont dommages matériels :	2 000 000 €
- dont dommages immatériels non consécutifs :	150 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

NIORT, le 08/01/2025
Pour la société,

